COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour une diffusion immédiate

NMG annonce un financement en équité structuré de 297 millions $ US comprenant un Placement privé de 213 millions $ US et un Placement public par prise ferme de 84 millions $ US, faisant progresser la mine Matawinie de la Phase 2 vers la DID

- Le Fonds de croissance du Canada, le gouvernement du Québec, via Investissement Québec, et Eni S.p.A., s'engagent à investir un total de 213 millions $ US en équité pour soutenir l'avancement du projet de la mine Matawinie de la Phase 2 de NMG
- Offre publique concurrente de reçus de souscription par voie de prise ferme de 84 millions $ US, complétant la composante en capitaux propres de la structure de financement de la mine Matawinie de la Phase 2
- Le financement en capitaux propres, ainsi que les facilités de crédit de projet engagées totalisant 335 millions $ US annoncées précédemment, devraient permettre de sécuriser les fonds requis pour la mine Matawinie de la Phase 2 et faire avancer le projet jusqu'à la DID
- La réalisation du Placement privé par le Fonds de croissance du Canada, le gouvernement du Québec, via Investissement Québec, et Eni est soumise à l'approbation des actionnaires conformément aux exigences réglementaires applicables ; une assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires est prévue pour le 13 mai 2026 via webcast
- L'investissement en actions d'Eni est complété par une lettre d'accompagnement visant à faire avancer les discussions commerciales en vue d'un éventuel contrat d'achat de concentré de graphite de 15 000 tpa de la mine Matawinie de la Phase 2 ou l'équivalent en matériel d'anode actif
- Le financement de la mine Matawinie de la Phase 2 permet de lancer la stratégie d'exécution de NMG pour une chaîne de valeur intégrée de la mine au matériel d'anode actif ; la DID pour l'usine de matériaux de batterie de Bécancour de 13 ktpa est prévue pour le deuxième semestre de 2026
- Panasonic et Mitsui ont indiqué leur intention de voter en faveur des approbations requises en lien avec les placements privés

LE PROSPECTUS PRÉALABLE DE BASE EST ACCESSIBLE, ET LE SUPPLÉMENT AU PROSPECTUS PRÉALABLE SERA DISPONIBLE DANS LES DEUX JOURS OUVRABLES SUR SEDAR+ ET EDGAR

MONTRÉAL, CANADA, avril 9 2026 – Nouveau Monde Graphite Inc. (« NMG » ou la « Société »)

(NYSE : NMG, TSX : NOU) a le plaisir d'annoncer un placement privé en actions de 82 millions $ US par le Fonds de croissance du Canada (« FCC »), de 61 millions $ US par le gouvernement du Québec, via son agent Investissement Québec (« IQ »), et de 70 millions $ US par Eni S.p.A. (« Eni ») – une entreprise énergétique intégrée mondiale – dans NMG pour un montant total de 213 millions $ US (le « Placement privé »), sous réserve entre autres, de l'obtention des approbations des actionnaires (telles que définies ci-dessous). NMG annonce également le lancement d'un placement public par voie de prise ferme de reçus de souscription qui, ensemble avec le Placement privé, constituent la composante en capitaux propres du montage financier destiné au développement par étapes des opérations commerciales de sa mine Matawinie (la « mine Matawinie de la Phase 2 »). Avec l'engagement des facilités de crédit de projet prioritaires annoncées précédemment de 335 millions $ US (les « Facilités ») et sur la base d'accéder aux Facilités engagées, le produit net du financement en capitaux propres, une fois disponible pour la Société, devraient financer intégralement la mine Matawinie de la Phase 2 et positionne NMG pour avancer vers la décision d'investissement définitive (« DID ») et la construction. La Société a l'intention d'utiliser le produit net de l'Offre (telle que définie ci-dessous) et du Placement privé et les fonds disponibles des Facilités pour : (i) financer la conception, l'ingénierie et la construction de la mine Matawinie de la Phase 2, et (ii) couvrir les frais généraux et administratifs ainsi que le fonds de roulement général de la Société.

Un résumé des principales modalités du Placement privé et de l'Offre est présenté ci-après ; celles-ci sont décrites plus en détail dans la convention de souscription conclue à la date des présentes avec FCC, IQ et Eni (collectivement, les « Conventions de souscription ») ainsi que dans les suppléments au prospectus qui seront disponibles sur SEDAR+ et EDGAR. Le présent résumé ne se veut pas exhaustif et il convient de se reporter au texte intégral des Conventions de souscription et des suppléments au prospectus.

Placement privé

Chacun de FCC, IQ et Eni a accepté de souscrire, sur une base de placement privé, des actions ordinaires du capital de NMG (les « Actions ordinaires »), sous réserve de certaines conditions, y compris la réception des Approbations des actionnaires (telles que définies ci-dessous). Conformément au Placement privé, la Société émettra un total de 115 847 792 Actions ordinaires à un prix de 1,84 $ US par Action ordinaire, pour un produit brut total de 213 millions $ US.

La conclusion des souscriptions par CGF, IQ et Eni dans le cadre du Placement privé est subordonnée à la conclusion des autres souscriptions et de l'Offre. Le Placement privé doit avoir lieu immédiatement avant l'émission des Actions ordinaires sous-jacentes aux Reçus de souscription (tels que définis ci-dessous) émis dans l'Offre.

La participation d'IQ et du FCC s'appuie sur leur soutien antérieur à l'avancement de la mine Matawinie de la Phase 2 et à la chaîne de valeur intégrée du minerai aux matériaux de batterie, tandis que l'investissement d'Eni reflète l'intérêt stratégique croissant des acteurs mondiaux de l'énergie et de l'industrie pour un approvisionnement sécurisé et carboneutre en minéraux critiques.

En contrepartie à l'investissement en équité par Eni, Eni et la Société ont convenu de conclure les accords suivants : (i) une convention d'investissement accordant à Eni certains droits de nomination et d'observation au conseil d'administration de la Société, ainsi que des droits de

préemption et de participation anti-dilution en lien avec de futures offres et certains événements de dilution, dans chaque cas, sous réserve du maintien par Eni de seuils de participation spécifiés dans la Société ; (ii) une convention de droits d'enregistrement accordant à Eni des droits d'enregistrement sur demande, des droits de participation et des droits d'enregistrement permanents relativement aux Actions ordinaires détenues par Eni, sous réserve des modalités et conditions habituelles ; et (iii) une lettre accessoire aux termes de laquelle la Société a accepté de négocier de bonne foi les modalités d'un éventuel contrat d'achat « offtake » portant sur 15 000 tonnes par an (« tpa ») de concentré de graphite provenant de la mine Matawinie de la Phase 2 ou l'équivalent en matériel d'anode actif.

Chacun de CGF et IQ sont parties à une convention d'investissement et une convention de droits d'enregistrement avec la Société datées du 20 décembre 2024, lesquelles conventions demeurent en vigueur.

Les Actions ordinaires émises dans le cadre du Placement privé seront soumises à une période de restriction de quatre mois selon les lois sur les valeurs mobilières du Canada. La clôture du Placement privé est soumise notamment à la réception des Approbations des actionnaires (telles que définies ci-dessous), à certaines conditions habituelles et aux approbations réglementaires, y compris l'approbation de la Bourse de Toronto (« TSX ») et de la Bourse de New York (« NYSE »). BMO Marchés des capitaux agit en tant que conseiller financier exclusif de la Société dans le cadre du placement privé d'actions et du financement global en équité.

Le Placement privé devrait être clôturé vers le 15 mai 2026 et aura lieu immédiatement avant l'émission des Actions ordinaires sous-jacentes aux Reçus de souscription émis dans l'Offre.

Offre publique concurrente de Reçus de souscription par voie de prise ferme

NMG a conclu un accord avec un syndicat de preneurs fermes codirigé par BMO Marchés des capitaux et Banque Nationale Marchés financiers (les « Chefs de file » et collectivement avec les autres membres du syndicat, les « Preneurs fermes »), selon lequel la Société émettra, sur la base d'une « Prise ferme », 45 600 000 reçus de souscription (les « Reçus de souscription ») au prix de 1,84 $ US par Reçus de souscription (le « Prix d'offre »), pour un produit brut à la Société d'environ 84 millions $ US (l'« Offre »).

La Société a accordé aux Preneurs fermes une option, exerçable au Prix d'offre jusqu'au plus tôt des 30 jours suivant la clôture de l'Offre et la Date de résiliation (définie ci-dessous), d'acheter jusqu'à 15 % supplémentaires de l'Offre pour couvrir les surallocations, le cas échéant (l'« Option de surallocation »).

Chaque Reçu de souscription représente le droit de recevoir, sans contrepartie supplémentaire et sans action supplémentaire, une action ordinaire à la satisfaction de certaines conditions de libération, y compris la réalisation du Placement privé qui est conditionnel, entre autres, à la réception des Approbations des actionnaires de la Société lors d'une assemblée annuelle et extraordinaire (collectivement, les « Conditions de libération »). Le produit brut de l'Offre (moins 50 % de la commission des Preneurs fermes) sera conservé en mains tierces jusqu'à la satisfaction des Conditions de libération.

Si (i) les Conditions de libération ne sont pas satisfaites avant 17h00 (heure de Montréal) le 31 juillet 2026 ; (ii) un « événement de résiliation » survient, tel que défini dans la convention de reçus de souscription à conclure entre NMG et l'agent des reçus de souscription dans le

contexte de l'Offre, ou (iii) la Société a informé les Chefs de file et l'agent des reçus de souscription ou a annoncé au public qu'elle n'a pas l'intention de poursuivre l'obtention des Approbations des actionnaires ni la réalisation du Placement privé (la date à laquelle le premier de ces événements de résiliation survient, la « Date de résiliation »), les détenteurs de Reçus de souscription recevront le prix d'achat total du Reçu de souscription, ainsi que leur part au prorata des revenus (intérêts inclus) générés sur celui-ci, calculée à partir de la date de clôture de l'Offre et jusqu'à, mais à l'exclusion de, la Date de résiliation (moins les retenues à la source applicables). La commission des preneurs fermes représentant 5 % du produit brut total de l'Offre sera versée à hauteur de 50 % lors de la clôture de l'Offre et 50 % lors de la réalisation des Conditions de libération.

Les Reçus de souscription seront offerts au moyen d'un supplément de prospectus (un supplément provisoire suivi d'un supplément définitif) qui a été ou sera déposé dans toutes les provinces du Canada (à l'exception des territoires) (les « Suppléments de Prospectus ») au prospectus préalable de base simplifié de la Société daté du 5 décembre 2025 (le « Prospectus Préalable de Base ») et à la déclaration d'inscription de la Société aux États-Unis sur le formulaire F-10, tel que modifié (dossier n° 333-291778) (la « Déclaration d'inscription ») déposée auprès de la United States Securities and Exchange Commission (la « SEC ») en vertu de la United States Securities Act de 1933, telle que modifiée (la « U.S. Securities Act »), conformément au régime d'information multinational. Les Suppléments de Prospectus, le Prospectus préalable de base et la Déclaration d'inscription contiennent des informations importantes sur la Société et l'Offre et le Placement privé. Les investisseurs potentiels doivent lire attentivement les Suppléments de prospectus, le Prospectus préalable de base, la Déclaration d'inscription ainsi que les documents qui y sont intégrés par renvoi avant de prendre une décision d'investissement. La transmission des Suppléments de prospectus et toute modification y afférente seront effectuées conformément à la législation en valeurs mobilières relative aux mécanismes d'accès à un supplément au prospectus préalable, ainsi que toute modification. Les Suppléments de prospectus finaux, lorsqu'ils seront déposés au Canada (avec le Prospectus préalable de base correspondant déjà déposé sur SEDAR+), seront disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca dans un délai de deux jours ouvrables. Les Suppléments de prospectus finaux, lorsqu'ils seront déposés aux États-Unis (avec le Prospectus préalable de base déjà déposé sur EDGAR), seront disponibles sur le site web de la SEC EDGAR à l'adresse www.sec.gov. Autrement, une copie électronique ou papier des Suppléments de prospectus, du Prospectus préalable de base correspondant et toute modification y afférente peuvent être obtenues, sans frais, auprès de la Société, de tout Preneur ferme ou de tout courtier participant à l'Offre, en fournissant une adresse courriel ou une adresse postale, selon le cas. Les actionnaires peuvent en faire la demande au Canada auprès de BMO Marchés des capitaux, Brampton Distribution Centre C/O The Data Group of Companies, 9195 Torbram Road, Brampton, Ontario, L6S 6H2 par téléphone au 905-791-3151 poste 4312 ou par courriel à torbramwarehouse@datagroup.ca, et aux États-Unis en contactant BMO Capital Markets Corp., Attn. Equity Syndicate Department, 151 W 42nd Street, 32e étage, New York, NY 10036, ou par téléphone au (800) 414-3627 ou par courriel à bmoprospectus@bmo.com. L'Offre devrait être clôturée aux alentours du 16 avril 2026, sous réserve de plusieurs conditions de clôture habituelles, notamment l'obtention de toutes les approbations réglementaires nécessaires par NMG ainsi que l'approbation de la TSX et de la NYSE.

La Société demandera l'inscription à la cote des Reçus de souscription et des Actions ordinaires

émises conformément aux modalités des reçus de souscription à la TSX et demandera l'inscription à la cote des actions ordinaires émises conformément aux modalités des Reçus de souscription à la NYSE. L'inscription à la cote des Reçus de souscription sera assujettie au respect par la Société de toutes les exigences d'inscription applicables de la TSX, et l'inscription à la cote des Actions ordinaires émises conformément aux modalités des Reçus de souscription à la TSX et à la NYSE sera assujettie au respect par la Société de toutes les exigences d'inscription applicables de la TSX et de la NYSE. Les Reçus de souscription ne seront pas inscrits à la cote de la NYSE.

Approbations des actionnaires

La clôture du Placement privé est soumise à l'obtention de diverses approbations des actionnaires conformément aux règles et réglementations applicables de la TSX et du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opération particulières* (le « Règlement 61-101 ») (collectivement, les « Approbations des actionnaires »).

Étant donné que chacun de IQ et de FCC est propriétaire véritable, ou exerce le contrôle ou la direction, directement ou indirectement, sur des actions ordinaires représentant plus de 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, le Placement privé, dans la mesure où il concerne IQ et FCC, constitue une « opération avec une personne apparentée » au sens du Règlement 61-101. En conséquence, la réalisation du Placement Privé nécessitera l'approbation de la « majorité de la minorité » en vertu du Règlement 61-101, soit l'approbation par la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires, à l'exclusion de tout vote rattaché aux Actions ordinaires détenues par IQ et FCC et quelconque de leurs filiales respectives. Outre ce qui précède, les règles du TSX exigeront que la Société obtienne : (i) l'autorisation d'émettre des Actions ordinaires à Eni, IQ et FCC en vertu de l'article 607(g)(i) du manuel TSX de la Société, étant donné que le nombre total d'Actions ordinaires pouvant être émises à Eni, IQ et FCC dépasse 25 % des Actions ordinaires émises et en circulation de la Société en date des présentes ; (ii) l'approbation de l'émission d'Actions ordinaires à IQ et FCC en vertu de l'article 607(g)(ii) du manuel TSX de la Société, car ces Placements privés auprès d'initiés dépassent 10 % des Actions ordinaires émises et en circulation de la Société en date des présentes ; et (iii) l'approbation du prix du Placement privé en vertu de l'article 607(e) du manuel TSX de la Société, étant donné que les Actions ordinaires émises dans le cadre du Placement privé doivent être émises à un prix par Action ordinaire inférieur au cours du marché des Actions ordinaires (tel que défini dans le manuel TSX de la Société) moins une réduction de 15 %. Chacune de ces approbations devra être obtenue à la majorité simple des voix exprimées par les détenteurs d'Actions ordinaires habilités à voter (à l'exclusion des votes d'IQ et de FCC concernant l'approbation de l'émission d'Actions ordinaires en leur faveur, ainsi que des votes d'IQ, de CGF et d'Eni, le cas échéant, concernant l'approbation du prix de l'émission d'Actions ordinaires en leur faveur). Le placement privé est également soumis à l'obligation d'évaluation formelle prévue par le Règlement 61-101.

La Société convoquera une assemblée extraordinaire des actionnaires le 13 mai 2026 à 10h00 EDT via webcast à https://virtual-meetings.tsxtrust.com/fr/1931 pour examiner les Approbations des actionnaires et tout élément connexe. Des informations supplémentaires concernant les Approbations des actionnaires seront fournies dans une prochaine circulaire d'information de gestion qui, une fois déposée, sera disponible au Canada sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca et aux États-Unis sur le site web de la SEC à www.sec.gov.

Chemin vers la DID et construction de la mine Matawinie

Cette opération représente la dernière étape pour constituer un montage de financement complet combinant dette prioritaire, placements stratégiques en actions et capitaux du marché public.

Une fois le Placement privé conclu, les Conditions de libération remplies et les conditions préalables au financement par emprunt du projet annoncé précédemment satisfaites, NMG prévoit avoir obtenu tous les fonds nécessaires pour prendre la décision d'investissement définitives (« DID ») concernant la mine Matawinie de la phase 2 et procéder à sa conception, à son ingénierie et à sa construction. La DID devrait être prise après la clôture de l'Offre et du Placement privé, sur la base, entre autres, de l'accès au produit net de l'Offre, du Placement privé et aux facilités que s'engagent à fournir EDC et la BIC, pour un montant total de 335 millions $ US, qui seront disponibles au niveau de NMG Matawinie Inc., une filiale en propriété exclusive de la Société, une fois la documentation définitive finalisée, la diligence raisonnable juridique, d'assurance et réglementaire achevée, et les conditions préalables habituelles remplies.

Ces derniers mois, NMG a développé sa stratégie d'exécution de la mine Matawinie de la Phase 2. La préparation de la construction, l'ingénierie et l'approvisionnement ont progressé, avec des contrats attribués représentant plus de 50 % du CAPEX du projet – dans le cadre des estimations de l'étude de faisabilité mise à jour de NMG pour la mine Matawinie de la Phase 2 conformément au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers.* Le responsable de la construction de NMG, Pomerleau, a commencé à se mobiliser sur place pour superviser le début de l'arrivée des entrepreneurs et les travaux civils préliminaires qui seront lancés dans les semaines à venir.

Usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa

La Société a également acquis un site industriel de 143 000 m^2, adjacent à son terrain vierge, afin de construire une première capacité de production de matériel d'anode actif dédiée à Panasonic Energy Co., Ltd., une filiale en propriété exclusive de Panasonic Holdings Corporation (« Panasonic »), notamment l'usine de matériaux de batteries Bécancour de 13 ktpa. Le bâtiment industriel et les infrastructures associées devraient permettre à la Société de réduire les coûts d'infrastructure, d'optimiser les coûts de capitalisation par tonne pour cette première phase de développement, et d'optimiser les délais de permis, d'ingénierie et de construction afin d'aligner la période de mise en service avec celle de la mine de Matawinie. La Société met actuellement à jour son étude de faisabilité et fait progresser les négociations d'approvisionnement avec les principaux fournisseurs d'équipements en vue de procéder à une DID et une décision de construction au deuxième semestre 2026.

Les actionnaires stratégiques de NMG, Panasonic et Mitsui & Co., Ltd (« Mitsui »), ont indiqué leur intention, sujet à approbation interne, de voter en faveur de la transaction relative à la mine Matawinie de la Phase 2 et ont réitéré leur intérêt non-contraignant de continuer à étudier diligemment un investissement en équité dans le cadre de la DID visant l'usine de matériaux de batterie de Bécancour de 13 ktpa, sous réserve des vérifications diligentes usuelles, notamment l'examen des aspects économiques, la conclusion des contrats pertinents, l'accord des prêteurs (le cas échéant) et des processus d'approbation.

À propos du Nouveau Monde Graphite

Nouveau Monde Graphite est une société intégrée qui développe des opérations responsables d'exploitation minière et de traitement avancé pour approvisionner l'économie mondiale en matériaux de graphite de pointe carboneutre. La Société développe actuellement une chaîne de valeur entièrement intégrée, allant du minerai jusqu'au graphite raffiné, au Québec (Canada), afin de répondre aux besoins des industries de demain dans les domaines de l'énergie, de la technologie de pointe et de la fabrication manufacturière. Grâce à ses normes ESG reconnues et à ses partenariats structurants avec d'importants clients, NMG est en voie de devenir un fournisseur stratégique de matériaux avancés pour des fabricants spécialisés de premier plan, tout en promouvant la durabilité et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement. www.NMG.com

À propos du Fonds Croissance du Canada

Le FCC est un fonds de 15 milliards de dollars, sans lien de dépendance avec le gouvernement, qui aide à attirer des capitaux privés pour bâtir l'économie propre du Canada. Pour ce faire, il utilise des instruments d'investissement qui absorbent certains risques en vue d'encourager les placements privés dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement sobres en carbone. Pour en savoir plus sur le FCC, consultez son site web www.cgf-fcc.ca/en/.

À propos d'Investissement Québec

La mission d'Investissement Québec est de jouer un rôle actif dans le développement économique du Québec en stimulant l'innovation des entreprises, l'entrepreneuriat et les acquisitions d'entreprises, ainsi que la croissance des investissements et des exportations. Opérant dans toutes les régions administratives de la province, Investissement Québec soutient la création et la croissance d'entreprises de toutes tailles grâce à des investissements et des solutions financières personnalisées. Investissement Québec aide également les entreprises en fournissant des services de consultation et d'autres mesures de soutien, y compris une assistance technologique. De plus, par l'entremise d'Investissement Québec International, Investissement Québec prospecte des talents et des investissements étrangers, et aide les entreprises québécoises dans leurs activités d'exportation.

À propos d'Eni

Eni est une entreprise énergétique mondiale intégrée dont le siège est en Italie, engagée dans le développement, la production et la fourniture de solutions énergétiques pour les secteurs traditionnels et à faible émission de carbone. Opérant à l'échelle mondiale, Eni se concentre sur le soutien à la transition énergétique par l'innovation technologique, le développement industriel et la décarbonation progressive de ses activités. L'entreprise s'engage à construire des chaînes de valeur énergétiques résilientes et durables tout en favorisant des partenariats à long terme et une croissance responsable dans les communautés où elle opère.

Contact

MÉDIAS

INVESTISSEURS

Julie Paquet
VP Communication & Stratégie ESG
+1-450-757-8905 #140
jpaquet@nmg.com

Marc Jasmin
Directeur, Relations Investisseurs
+1-450-757-8905 #993
mjasmin@nmg.com

Abonnez-vous à notre fil d'actualités : https://bit.ly/3UDrY3X

Mise en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué de presse contient des « informations prospectives » et des « déclarations prospectives » au sens de la législation applicable en valeurs mobilières (collectivement, « déclarations prospectives »), incluant, mais sans s'y limiter, des déclarations relatives aux événements futurs ou à la performance financière ou opérationnelle future de la Société, et reflétant les attentes et hypothèses de la direction concernant la croissance, les résultats, la performance et les perspectives et opportunités commerciales de la Société. Ces déclarations prospectives reflètent les convictions actuelles de la direction et sont basées sur les informations dont elle dispose actuellement. Ces déclarations prospectives incluent, sans s'y limiter, la capacité de la Société à conclure avec succès des accords définitifs concernant les Facilités, selon les modalités et conditions décrites aux présentes et/ou énoncées dans la lettre d'engagement, ou autrement, la réalisation de la vérification diligente par les bailleurs des Facilités, le respect des conditions de clôture concernant le Placement Privé et l'Offre, selon le cas, la capacité de la Société à obtenir les Approbations des actionnaires pour le placement privé, la capacité de la Société à satisfaire à toutes les Conditions de libération prévues dans la convention relative aux Reçus de souscription, la capacité de la Société à lever tous les fonds nécessaires pour achever la Phase 2 de la Mine de Matawinie, l'utilisation prévue du produit de l'Offre et du Placement Privé, la capacité de la Société à obtenir une DID positive pour la Phase 2 de la Mine de Matawinie, la capacité à exécuter la construction et la mise en service comme prévu et conformément au plan d'exécution et à la stratégie, la capacité de tous les entrepreneurs et fournisseurs de la Société à livrer conformément à leurs engagements, la réception de toutes les approbations réglementaires et boursières nécessaires, y compris la capacité de la Société à obtenir l'approbation de la TSX et de la NYSE, selon le cas, les dates de clôture prévues du Placement Privé et de l'Offre et la date prévue pour la satisfaction des Conditions de libération, l'inscription à la cote des Reçus de Souscription à la TSX et l'inscription à la cote des actions ordinaires émises conformément aux modalités des Reçus de Souscription à la TSX et à la NYSE, et des résultats attendus des initiatives décrites dans le présent communiqué de presse, ainsi que des déclarations discutées dans le paragraphe « À propos du Nouveau Monde Graphite » et ailleurs dans le communiqué qui décrivent essentiellement les perspectives et objectifs de la Société.

Les déclarations prospectives reposent sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées raisonnables par la Société au moment de ces déclarations, sont intrinsèquement soumises à des incertitudes et contingences importantes, économiques, concurrentielles et commerciales. Ces estimations et hypothèses ne garantissent pas les performances futures et peuvent s'avérer incorrectes. De plus, ces déclarations prospectives reposent sur divers facteurs et hypothèses sous-jacentes, notamment la capacité de la Société à réaliser le Placement Privé et l'Offre selon les modalités décrites aux présentes ou autrement, la capacité de la Société à obtenir les Approbations des actionnaires, sa capacité à satisfaire toutes les conditions de clôture du Placement Privé et de l'Offre, la capacité de la Société à obtenir toutes les approbations réglementaires et boursières nécessaires, la capacité de la Société à conclure avec succès des accords définitifs concernant les Facilités de crédit, selon les modalités et conditions précédemment annoncées et/ou énoncées dans la lettre d'engagement (y compris le montant des Facilités de crédit), ou à les conclure tout court ; l'achèvement de la diligence raisonnable par EDC et la BIC ; la capacité de la Société à remplir les conditions suspensives des Facilités de crédit et/ou les conditions de clôture habituelles, la capacité à exécuter la construction et la mise en service comme prévu et conformément au plan d'exécution et à la stratégie, ne constituent pas des garanties de performance future.

Les déclarations prospectives sont soumises à des risques et incertitudes connus ou inconnus qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative de ceux anticipés ou implicites dans les déclarations prospectives. Les facteurs de risque pouvant faire différer significativement des résultats ou événements réels des attentes actuelles incluent, entre autres, le manque d'obtention des approbations des actionnaires, le non-respect de toutes les conditions de clôture pour le Placement Privé et l'Offre et le non-respect de l'ensemble des Conditions de libération prévues par la convention relative aux Reçus de souscription, le non-obtention des approbations

réglementaires ou boursières nécessaires, ainsi que les retards dans la finalisation du Placement Privé ou de l'Offre, ou le respect des conditions de déblocage, l'incapacité à conclure des accords définitifs concernant les Facilités de crédit, selon les modalités et conditions précédemment annoncées et/ou énoncées dans la lettre d'engagement (y compris le montant des Facilités de crédit) ou à tout autre titre, l'achèvement de la diligence raisonnable par EDC et la BIC, l'incapacité de la Société à remplir les conditions suspensives des Facilités et/ou les conditions de clôture habituelles, ainsi que les répercussions attendues des Facilités sur la situation opérationnelle et financière de la Société, et les conditions économiques générales, ainsi que les bénéfices, les dépenses en capital, les flux de trésorerie, les risques de structure du capital et les risques généraux pour les entreprises. Une description complémentaire des risques et incertitudes se trouve dans le formulaire d'information annuel de NMG daté du 31 mars 2025, y compris dans la section intitulée « Facteurs de risque », disponible sur SEDAR+ à www.sedarplus.ca et sur EDGAR à www.sec.gov. Des facteurs imprévisibles ou inconnus non évoqués dans cette note d'avertissement pourraient également avoir des effets négatifs importants sur les déclarations prospectives.

Beaucoup de ces incertitudes et contingences peuvent affecter directement ou indirectement, et pourraient entraîner, des écarts importants entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans toute déclaration prospective. Il n'y a aucune garantie que les déclarations prospectives s'avéreront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière significative de ceux anticipés dans ces déclarations. Les déclarations prospectives sont fournies dans le but de fournir des informations sur les attentes et les plans de la direction concernant l'avenir. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective ou d'expliquer toute différence significative entre les événements réels ultérieurs et ces déclarations prospectives, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Des informations complémentaires concernant la Société sont disponibles dans la base de données SEDAR+ (www.sedarplus.ca), ainsi que pour les lecteurs américains sur EDGAR (www.sec.gov), ainsi que sur le site web de la Société à l'adresse : www.NMG.com.